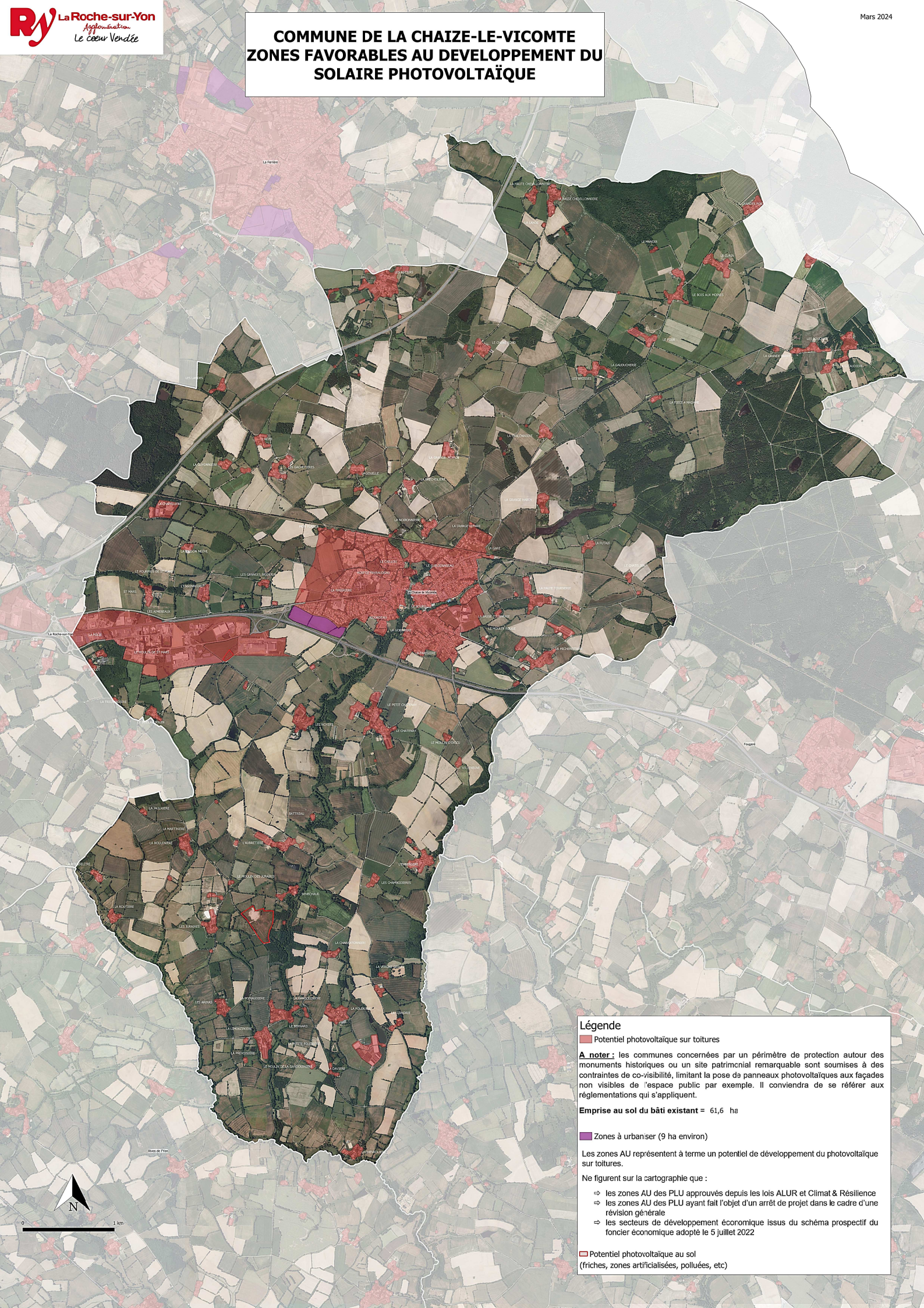


**COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE
ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DU
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**



Légende

■ Potentiel photovoltaïque sur toitures

A noter : les communes concernées par un périmètre de protection autour des monuments historiques ou un site patrimonial remarquable sont soumises à des contraintes de co-visibilité, limitant la pose de panneaux photovoltaïques aux façades non visibles de l'espace public par exemple. Il conviendra de se référer aux réglementations qui s'appliquent.

Emprise au sol du bâti existant = 61,6 ha

■ Zones à urbaniser (9 ha environ)

Les zones AU représentent à terme un potentiel de développement du photovoltaïque sur toitures.

Ne figurent sur la cartographie que :

- ⇒ les zones AU des PLU approuvés depuis les lois ALUR et Climat & Résilience
- ⇒ les zones AU des PLU ayant fait l'objet d'un arrêté de projet dans le cadre d'une révision générale
- ⇒ les secteurs de développement économique issus du schéma prospectif du foncier économique adopté le 5 juillet 2022

■ Potentiel photovoltaïque au sol
(friches, zones artificialisées, polluées, etc)



0 1 km